



INFORUP

Semaine du 10 au 14 octobre 2016

SECONDE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA REVISION DU RGEC : La Commission européenne a lancé, le jeudi 13 octobre dernier, la seconde consultation publique relative au Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC). La Commission souhaite recueillir des avis sur sa proposition de révision des critères permettant d'exempter de notifications certaines aides à finalité régionale, mais également certaines aides à l'investissement en faveur des ports et des aéroports. Une première consultation publique sur le projet de révision du RGEC a eu lieu entre mars et mai 2016. Au terme de cette première consultation, la Commission a augmenté les plafonds d'agrégats économiques imposés par le règlement pour les aides à finalité régionale et a indiqué que seuls les régimes « mis en œuvre dans le respect du RGEC » devront être pris en compte dans le calcul de ces plafonds. Dans une note en réponse au courrier des eurodéputés à la Commissaire à la concurrence Mme Vestager, la DG COMP a développé cette idée précisant que le montant des régimes d'aide notifiés ne serait pas compté dans le calcul des plafonds prévus par le RGEC, cela reviendrait, si cette option était confirmée, à déroger à la règle du cumul des aides appliquée jusqu'à présent. La Commission a explicitement indiqué dans sa note que les régimes notifiés seraient l'octroi de mer et le dispositif fiscal en faveur du rhum des DOM. Enfin, la DG COMP a ré-intégré certains secteurs qui étaient jusqu'alors exclus (agriculture, pêche, transport, énergie). Cette consultation publique restera ouverte jusqu'au 8 décembre 2016. La Commission entend adopter la version définitive du règlement au cours du printemps 2017.

PLUSIEURS ETATS MEMBRES DE L'UE S'INQUIETENT DE LA FIN DES QUOTAS DE SUCRE DANS UN AN : lors du Conseil Agriculture de lundi 10 octobre, à Luxembourg, plusieurs États membres de l'Union européenne ont exprimé des inquiétudes quant aux

conséquences attendues de la fin des quotas de production de sucre, à la fin de septembre 2017. Ils ont réclamé la mise en place ou le déclenchement d'outils communautaires efficaces pour éviter des problèmes sur le marché, demande relayée en conférence de presse par la ministre slovaque de l'agriculture (la Slovaquie étant en charge de la Présidence de l'UE pour un semestre), Gabriela Matecna, qui a présidé les travaux du Conseil, mentionnant la situation de crise qui prévaut dans le secteur du lait depuis la fin des quotas et qu'il ne faut pas répéter. Le Commissaire à l'agriculture, Phil Hogan, a déclaré que la Commission attachait « une grande importance au secteur du sucre, non seulement en ce qui concerne la production alimentaire, mais également pour les emplois créés et l'approvisionnement en matières premières durables pour l'industrie chimique et énergétique ». Il a également indiqué que le rôle du groupe d'expert sur le sucre lancé en 2015, qui se réunissait le 11 octobre, était précisément de proposer des outils adaptés. L'Organisation internationale du sucre a indiqué, lors de cette réunion, que les prix du sucre en Europe étaient actuellement en dessous du prix sur le marché mondial, mais que le secteur européen aurait, dans les années à venir, des possibilités d'augmenter les exportations sur le marché mondial. S'agissant du sucre des DOM destiné au raffinage, le gouvernement a engagé depuis 2015, suite à une promesse du Président de la République François Hollande, une réflexion visant à assurer la pérennité de la filière canne-sucre des DOM. La conclusion de cette réflexion est qu'il faut augmenter l'enveloppe annuelle au bénéfice de la filière de 38 millions d'euros. Cette somme a pour objet la compensation des surcoûts de production du sucre. Bruxelles instruit la demande française. Le gouvernement s'est engagé à instruire en loi de finances le montant des crédits nécessaires à la compensation des surcoûts qui seront supportés par le sucre produit après la suppression des quotas.

TTIP : LE 15^{ème} ROUND DE NEGOCIATIONS ET SES PROGRES : Le 15^{ème} round de négociations au plan technique pour un accord de libre-échange UE/États-Unis (TTIP), du 3 au 7 octobre à New York, a permis des « progrès significatifs » dans la consolidation du texte d'accord, dans le pilier relatif à la coopération réglementaire, a résumé le négociateur en chef européen, Ignacio Garcia Bercero lors d'un point presse, vendredi 7 octobre, à l'issue du round. Lors de la semaine passée, les négociateurs ont consacré « beaucoup de temps » sur le domaine réglementaire, incluant le chapitre relatif à la cohérence réglementaire et la convergence réglementaire dans neuf secteurs industriels clés : les voitures, les produits pharmaceutiques, les produits chimiques, les cosmétiques, les TIC, les pesticides, l'ingénierie, les dispositifs médicaux et les textiles. « Les progrès réalisés dans certains de ces secteurs sont très encourageants », a assuré M. Bercero, faisant notamment part de discussions sur la mise à jour de l'accord de reconnaissance mutuelle existant sur les bonnes pratiques de fabrication dans le secteur pharmaceutique. Les négociateurs vont désormais faire rapport des progrès accomplis

cette semaine à leurs supérieurs au plan politique et décider des prochaines étapes, a précisé M. Bercero. Du côté européen, les ministres du Commerce de l'UE se pencheront sur le dossier lors de leur réunion formelle du 11 novembre. Entretemps, les dirigeants des Vingt-huit aviseront de la suite à donner aux négociations lors du Conseil européen des 20-21 octobre.

LA CONCLUSION DES ACCORDS UE/ APE AVANCE POUR L'AFRIQUE AUSTRALE ET DE L'OUEST :

La Commission européenne a annoncé que l'accord de partenariat économique (APE) entre l'UE et six pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Swaziland) a pris effet lundi 10 octobre. Le Conseil de l'UE a procédé le même jour, sans débat, à la ratification de cet accord de libéralisation graduelle et asymétrique des échanges, compatible avec les règles de l'OMC. Il rompt avec les préférences unilatérales de l'Accord de Cotonou qui expire en 2020. Le consentement du Parlement européen, donné le 4 septembre à Strasbourg, avait ouvert la voie à la ratification par l'UE d'un accord qui avait été signé le 10 juin dernier. En vertu de l'accord, les pays africains parties libéraliseront 86% de leur marché (le Mozambique 74% seulement) sur dix ans, exception faite des produits agricoles et de la pêche. En retour, l'UE garantira l'accès immédiat à son marché, en franchise de droits et de quotas, des produits de cinq pays (Botswana, Lesotho, Mozambique, Namibie et Swaziland), tandis que l'Afrique du Sud bénéficiera d'un accès amélioré dans le cadre de l'accord bilatéral de commerce, de développement et de coopération qui la lie à l'UE depuis 1999. Toutefois, pour que l'APE puisse entrer formellement en vigueur, il faut encore que les parlements nationaux des 28 États membres de l'UE bouclent leur procédure de ratification. L'UE est le principal partenaire commercial du groupe de l'APE CDAA. Le montant total des échanges commerciaux entre l'UE et le groupe de l'APE CDAA (y compris l'Angola) s'élève à 63 milliards €. Le texte de l'APE est paru au Journal officiel de l'UE L 250 du 16 septembre : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2015/october/tradoc_153915.pdf L'UE est également en négociations pour l'APE qu'elle prépare avec 16 États d'Afrique de l'Ouest membres de la CEDEAO et de l'UEMOA. Une première version a été présentée avec le Ghana et la Côte d'Ivoire en 2007. La Côte d'Ivoire, à travers son Parlement national, a ratifié l'accord qui a pu entrer en application provisoire le 3 septembre 2016. C'est à présent au tour du Ghana, le 10 octobre dernier, qui redoutait sans cela de retomber sous le régime du SPG+ – une menace pesant sur tous les États ACP (hors PMA) qui n'auront pas signé un APE d'ici à la fin d'octobre 2016.

DEBATS MULTIPLES ET DENSES SUR LA POLITIQUE DE COHESION : Dans un document consacré à la politique de cohésion, adopté par le groupe PPE le mercredi 5 octobre

dernier, les députés conservateurs proposent de renforcer les liens entre le Semestre européen (cycle de coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'UE, se concentrant sur les six premiers mois de chaque année, où les États membres alignent leurs politiques économiques et budgétaires sur les règles et les objectifs arrêtés au niveau de l'UE) et la politique de cohésion. Le groupe parlementaire considère en effet que ce renforcement est nécessaire pour assurer une plus grande cohérence entre les recommandations faites pays par pays dans le cadre du Semestre européen et les dépenses réalisées au niveau régional dans le cadre de la politique de cohésion. Le document politique est dense et les propositions pléthoriques, que ce soit pour la période qui court ou la politique de cohésion pour l'après-2020. L'une des sources d'inquiétude première du groupe pour l'actuelle période est celle du retard pris dans les programmes opérationnels, une situation qui avait été abordée au sein même de la Commission européenne. Ici, le groupe propose une longue série de mesures, déjà plus ou moins connues : simplification, harmonisation réglementaire des fonds entre eux, meilleure articulation des fonds avec les instruments financiers, facilitation des reprogrammations, etc. Surtout, il demande avant tout la stabilité réglementaire jusqu'à la fin de la période actuelle, ne souhaitant que des retouches « sélectives ». Qui plus est, le mardi 11 octobre dernier, le Comité des régions (CdR) a avancé une série de propositions pour simplifier les procédures. Il prône la mise en place d'un système d'audits et de contrôles ex ante. Bien que le nombre de pages du règlement portant dispositions communes (règlement 1303/2013), ainsi que les nombreuses lignes directrices ('guidelines'), soit régulièrement dénoncé (le président du CdR, Markku Markkula évoque 4000 pages), il faut au contraire se garder d'en réduire le volume dans certains cas, selon l'avis porté par Petr Osvald (PES, tchèque). Pour les membres du CdR, les obstacles sont de plusieurs natures : le manque de communication entre les différents services de la Commission européenne, le flou qui règne sur la compatibilité des aides d'État et les passations de marchés publics avec les fonds, ou encore le 'gold-plating', c'est-à-dire la propension de certains États à rajouter des obligations aux règles nationales. L'une des recommandations du CdR vise à mettre en place aux niveaux national et européen un système d'audits et de contrôles ex ante afin d'éviter des erreurs. Une telle initiative réduirait les mesures financières correctives provoquées par des contrôles ex post qui arrivent tard dans la mise en œuvre des programmes opérationnels. La question des audits devrait occuper une large place dans les débats à venir sur la politique de cohésion. La Commission semble néanmoins se diriger vers un système variable selon la situation administrative de chaque État membre. L'objectif de l'avis du CdR est, d'une part, d'accélérer la mise en place des programmes opérationnels pour la période actuelle, qui ont pris un retard significatif et, d'autre part, d'apporter du grain à moudre en vue de la future politique de cohésion pour l'après 2020, qui sera présentée par la Commission européenne en 2018. Enfin, les régions périphériques et maritimes ont exprimé leurs inquiétudes concernant

certaines flexibilités introduites dans le cadre de révision à mi-parcours ambitieuse du cadre financier pluriannuel (CFP) à la commissaire à la Politique régionale, Corina Cretu, lors d'un débat sur les enjeux de la politique de cohésion, jeudi 13 octobre. Ainsi, le vice-président de la Conférence des régions périphériques et maritimes (CRPM), Enrico Rossi, a pointé du doigt la possibilité de transfert, certes sur une base volontaire, des fonds de cohésion vers d'autres politiques, prévue dans les nouveaux aménagements annoncés par la Commission européenne le mois dernier. Le président a reconnu nécessaire d'introduire certaines flexibilités budgétaires pour faire face aux défis émergents (migration, etc.), mais pas au détriment de la politique de cohésion. Les membres de la commission de la politique de cohésion territoriale et du budget de l'UE (COTER), du Comité des régions (CdR) et les députés de la commission de la politique régionale (REGI) ont lancé un appel pour que la politique de cohésion porte son attention plus sur les résultats, lors d'une réunion commune qui s'est tenue, le mercredi 12 octobre. En effet, lors de leurs échanges, les intervenants ont noté que les disparités entre les régions continuaient à s'accroître et que l'incidence de la politique de cohésion était très disparate d'un État membre à un autre.

L'UE ESPERE TROUVER UN ACCORD SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE D'ICI À LA FIN DE L'ANNEE : La Présidence slovaque du Conseil de l'UE garde bon espoir de parvenir, d'ici la fin de sa présidence de l'Union en décembre, à un accord avec le Parlement européen sur la réforme de la législation sur la production et l'étiquetage des produits issus de l'agriculture biologique. Pour ce faire, les institutions se sont réunies en trilogue (Présidence du Conseil, représentants du Parlement européen et Commission) le 28 septembre dernier. Des avancées ont été enregistrées sur l'un des points les plus sensibles : la structure du règlement (équilibre entre actes de base, actes délégués et actes d'exécution). « Une ligne commune a été trouvée sur la structure » du texte, indique une source européenne. Parmi les points sensibles qui restent à négocier, on retrouve : les semences (les modalités pour passer des semences conventionnelles, qui sont les seuls disponibles actuellement, aux semences bio) ou encore la sélection des races adaptées à la production bio (meilleure longévité). Enfin, la Commission insiste sur la mise en place de seuils pour les substances non autorisées, comme les pesticides, ce qui entraînerait un déclassement automatique du produit en non-bio. Mais ni le Conseil ni le Parlement européen ne souhaitent la mise en place de tels seuils. D'autres trilogues sur le bio sont déjà annoncés : le prochain aura lieu le 18 octobre, puis le 7 novembre. Eurodom est particulièrement en alerte sur l'enjeu de la conformité des produits étiquetés bio exportés de pays tiers.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 17 AU 21 OCTOBRE 2016

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	CONSEIL DE L'UE	MINISTÈRES FRANÇAIS
Lundi 17/10			Conseil « affaires étrangères »	
Mardi 18/10			Conseil « affaires générales »	
Mercredi 19/10				
Jeudi 20/10	Commission INTA			
Vendredi 21/10				